

l'ébrant à la banquette? A raison de sa dignité de célébrant, il semble qu'il ne conviendrait pas qu'il s'agenouillât, et qu'il pourrait rester debout comme celui qui fait le prône. C'est la réponse qu'a déjà donnée, à deux reprises, *l'Ami du clergé*, sans cependant la motiver.¹ Le curé, s'il se trouve au chœur, s'agenouillera, comme le clergé et les fidèles.

30 On a cessé de faire ce grand prône dans beaucoup d'églises, et la seule raison n'est pas le manque de l'*Appendice au Rituel*. Toutefois, on a l'habitude presque partout de faire des prières spéciales pour les défunts qu'on recommande à la piété des fidèles. Ces prières forment comme un abrégé de celles du prône. Les circonstances et les prières étant les mêmes, il n'y a pas lieu d'établir une règle différente, et l'on ferait mieux, tant pour l'uniformité que pour accuser la dignité de celui qui annonce la parole de Dieu ou lui offre le sacrifice de son divin fils, d'observer la position indiquée plus haut.

Sans doute il appartient à chaque évêque dans son diocèse de rappeler un point de discipline qui disparaît ou de donner une direction sur les matières non réglées par les rubriques, et dans les diocèses où l'évêque donnera une direction, il faudra l'observer, fût-elle contraire à la présente réponse. Mais dans les diocèses où l'autorité gardera le silence, on pourra bien observer la position indiquée ici et appuyée tant sur notre *Appendice au Rituel* que sur l'autorité du liturgiste de *l'Ami du clergé*.

POSITION PENDANT LA LECTURE DE L'ÉVANGILE

Le chœur doit-il se tourner vers l'autel pour la lecture de l'évangile en chaire ?

10 Les rubriques ne prescrivent pas, quand le clergé est debout, qu'il se tourne vers l'autel ou demeure tourné en

¹ *L'Ami du clergé*, vol. XVII (1895), p. 895, et vol. XXXVI (1914), p. 255.